JUILLET 2021

SEBEP-Presse

DANS CETTE ÉDITION

- Bilan de l'année COVID
- Quelques scénarios en cas de congé parental
- Rappel des articles/clauses de vacances
- Espace détente!

Articles

Bilan des activités du syndicat en 2020-2021	1-2
Quelques scenarios en cas de congé parental	2-3
Rappel des articles/clauses de vacances	3
Mots croisés du SEBEP	4

BILAN DE L'ANNÉE COVID

Après un an de pandémie, de télétravail et de confinement, il est venu le temps de faire le bilan des activités du SEBEP.

Le 16 mars 2020, le monde entier s'est arrêté pour faire face à la pandémie de la COVID-19.

Malgré les circonstances, le SEBEP n'a pas chômé durant cette période.

Polytechnique a continué d'embaucher du nouveau personnel pour combler des postes réguliers, temporaires, surnuméraires ainsi que des affectations temporaires.

En 2020, le SEBEP a accueilli 10 nouveaux membres contre 7 en 2021… et l'année n'est pas terminée!

En 2020, il y a eu 60 postes affichés; 20 affichages s'y ajoutent depuis le début de l'année 2021.

Dans une optique moins réjouissante, le SEBEP a dû déposer des griefs puisque l'employeur ne respectait pas certains termes de notre convention collective.

En 2020, le comité des griefs a déposé 24 griefs, dont 14 ont été réglés. Ainsi, 10 sont encore ouverts. En 2021, le comité a déposé 5 griefs, qui ont été réglés.

Les 10 griefs ouverts concernent les points suivants : les primes, l'octroi du contrat d'assurances, le harcèlement psychologique, les affichages différés et l'ancienneté.

Nous avons également trois dossiers en arbitrage. Certaines audiences sont prévues en 2021.

Par chance, votre syndicat est là pour défendre vos droits!

Il ne faut surtout pas oublier nos retraités de 2020! 14 membres sont partis pour une retraite bien méritée! Aucun départ de janvier à mai 2021.

En décembre 2020, lors de l'assemblée générale, deux nouvelles personnes ont été élues pour siéger au comité exécutif.
Il s'agit respectivement de :

- ✓ Mme Karine Hurtubise comme présidente du SEBEP
- ✓ Mme Souad Chadli comme secrétaire-archiviste.

Félicitations aussi à ceux et celles qui ont été élus à d'autres postes comme délégués et membres de comité.

Selon les statistiques, le télétravail est là pour de bon. Nous en avons fait la preuve depuis le 16 mars 2020.

Espérant que l'année 2021 soit propice aux échanges harmonieux entre l'employeur et le SEBEP.

Je nous souhaite une bonne continuité et à un prochain SEBEP-Presse.

Louise Caron
Directrice par intérim

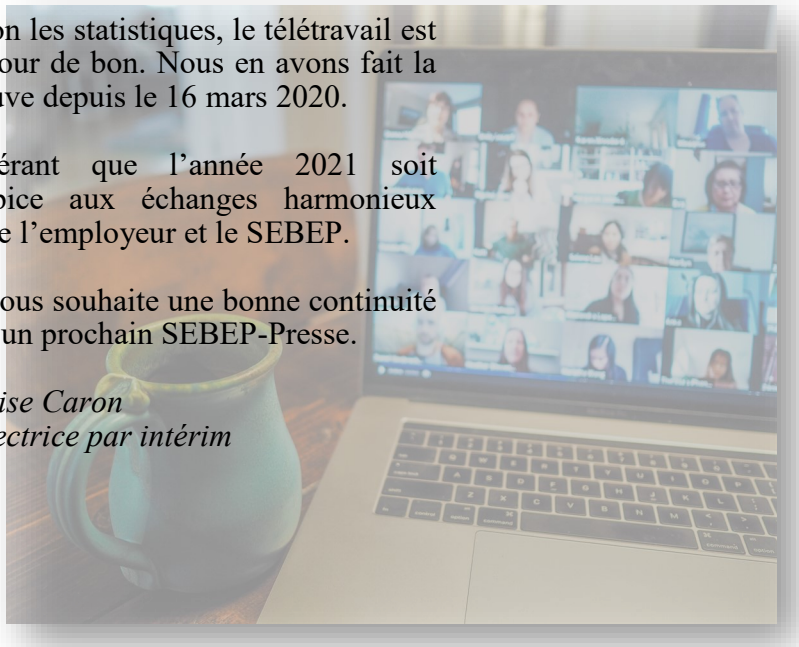

QUELS SONT LES ARTICLES DE MA CONVENTION COLLECTIVE DONT JE PEUX ME PRÉVALOIR SI…

Je viens d'apprendre que je suis enceinte ou que ma conjointe est enceinte?

- **Interruption de grossesse à compter du début de la 20e semaine** précédant la date prévue de l'accouchement. – *Article 25.04*
- **Retrait préventif** – *Article 25.26*
- Suspension du congé de maternité – *Article 25.09*

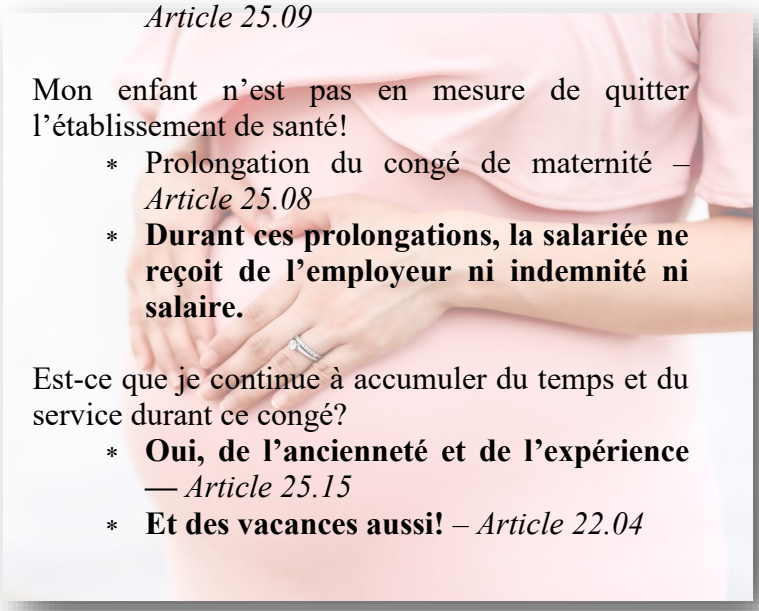

Mon enfant n'est pas en mesure de quitter l'établissement de santé!

- Prolongation du congé de maternité – *Article 25.08*
- **Durant ces prolongations, la salariée ne reçoit de l'employeur ni indemnité ni salaire.**

Est-ce que je continue à accumuler du temps et du service durant ce congé?

- **Oui, de l'ancienneté et de l'expérience** — *Article 25.15*
- **Et des vacances aussi!** – *Article 22.04*

En congé de maternité, est-ce que je continue d'être couvert(e) par les assurances? – *Article 24.05*

- **Oui! Vous continuez de bénéficier des régimes de retraite et d'assurances collectives, si ces derniers le permettent, à la condition que vous supportiez la totalité des coûts.**

Pendant un congé de maternité, puis-je appliquer à des postes? – *Article 25.15*

- **Oui, vous avez le droit de poser votre candidature à un poste affiché et de l'obtenir conformément aux dispositions de la convention collective, comme vous étiez au travail.**
- **Si vous obtenez le poste, vous devez l'occuper dans les quarante-cinq (45) jours suivant la fin du congé de maternité.**

Et si je suis temporaire sur un remplacement?

- **La personne salariée qui a accumulé vingt (20) semaines de service peut être**

admissible au RQAP (Régime québécois d'assurances parentales).

Et si je déménage? – *Article 23.04*

* **Vous avez le droit à une journée de congé par année financière pour déménagement ou sinistre.**
* **Dans le cas de sinistre, vous devez fournir sur demande un document justifiant l'absence.**

Pour plus d'information : Consultez le ***guide PDF*** ***des congés parentaux*** *(préparé par le Service des ressources humaines) pour avoir un tableau global des possibilités!*

RAPPEL DES ARTICLES/CLAUSES DE VACANCES

Article 22.08
La personne salariée peut prendre ses vacances de façon consécutive ou non.

Elle peut les fractionner en autant de semaines de calendrier qu'elle le désire.

Elle peut également **fractionner le solde** de vacances en jours, sujet aux dispositions des clauses 22.05 et 22.06, dans la mesure où elle prend un **minimum de deux semaines de calendrier** complètes (et non consécutives) de vacances.

Article 22.13
Toute personne **salariée régulière** a droit, conformément aux dispositions des clauses 22.05 et 22.06, de prolonger ses vacances par un **congé sans traitement** ou par un ou des **congés personnels**.

Cependant, la durée totale des vacances (consécutives ou non) et de leur(s) prolongation(s) **ne peut excéder** sept (7) semaines au cours d'une même année financière, à moins d'entente contraire entre la personne salariée et l'employeur.

Note
La Loi ne permet pas aux employeurs de remplacer les vacances par une rémunération (sauf si c'est dans la convention collective - qui n'est pas notre cas).

Les mots croisés sont à la page suivante!

Les réponses sont disponibles en téléchargeant le PDF ici!

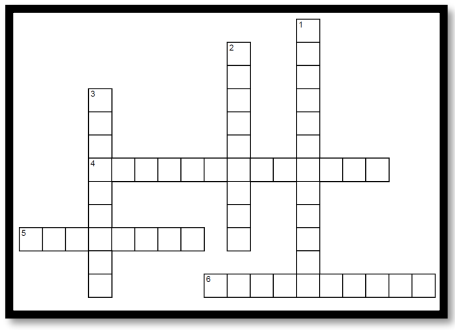

MOTS CROISÉS DU SEBEP

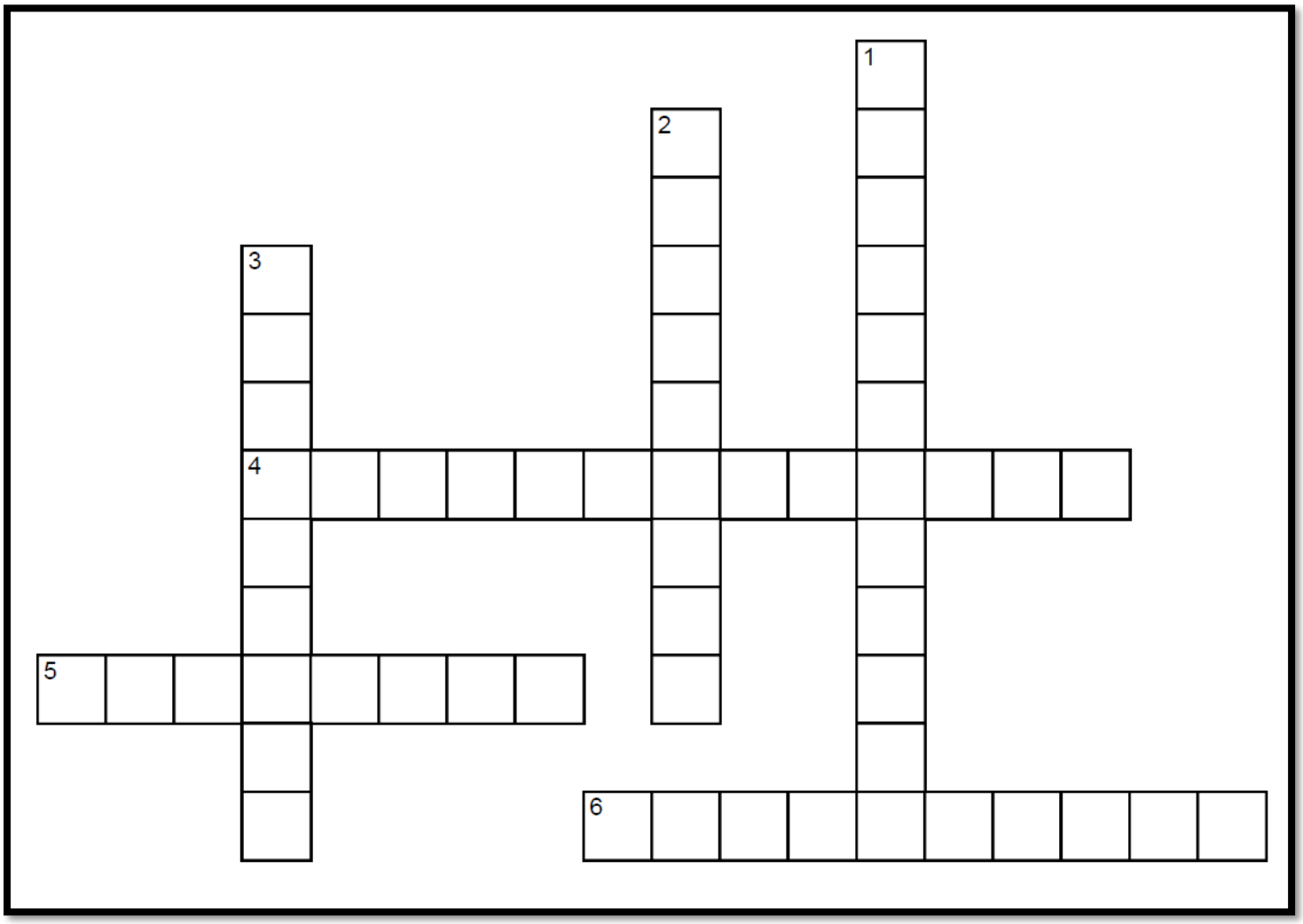

HORIZONTAL

4. Désigne une personne salariée embauchée sur un poste pour une période de trente-deux (32) à trente-six (36) semaines consécutives par année, normalement située entre le 15 août et le 15 mai. À moins d'entente contraire entre les parties, l'employeur ne peut réduire ou augmenter le nombre de semaines de travail annuel requis d'une personne salariée lors de son embauche.

5. Désigne le passage d'une personne salariée régulière ou subventionnée d'un poste à un autre poste dont le taux maximal de salaire est égal

6. Durée totale de service d'une personne salariée

VERTICAL

1. Désigne toute personne salariée embauchée pour parer à un surcroît de travail pour une période n'excédant pas six (6) mois consécutifs. Cette personne salariée est licenciée lorsque le travail pour lequel elle a été embauchée est terminé.

2. Désigne toute personne salariée qui a complété sa période de probation, sous réserve de l'annexe « F ».

3. Désigne la procédure par laquelle l'employeur offre aux personnes salariées tout poste vacant ou nouveau, conformément aux dispositions de l'article 9

Le SEBEP, section locale 1604 du Syndicat canadien de la fonction publique, SCFP a obtenu son accréditation le 17 octobre 1973.

Le SEBEP, représente le personnel de bureau et technique (administration, architecture, documentation et mécanique du bâtiment) de Polytechnique Montréal.

Le SEBEP compte actuellement 187 membres dont 171 femmes, et 16 hommes incluant environ 13 personnes salariées temporaires.

Le Sebep-Presse est un journal d'information et d'expression des membres du Syndicat des Employés de Bureau de l'École Polytechnique, section local 1604 du SCFP.

Syndicat des Employés de bureau de l'École Polytechnique (SEBEP)
Bureau B-310
Téléphone: 514-340-4711, poste 4661
sebep@polymtl.ca
http://www.employes.polymtl.ca/sebep

Politique d'information

Les textes publiés par le Comité d'information :

- *doivent présenter un intérêt syndical minimal;*
- *ne doivent pas être sexistes, racistes, homophobe ou méprisants;*
- *ne doivent pas porter atteinte à la vie privée;*
- *ne doivent pas être antisyndicaux.*

La responsabilité de l'éditorial relève du Comité d'information. Tout autre texte n'engage que la responsabilité des auteurs (personnes signataires du texte).

Suivez-nous sur le Web!

https://www.facebook.com/SEBEP1604/
https://employes.polymtl.ca/sebep/

Votre comité information

- *Louise Caron*
- *Carmen Elena Membreno Aguilar*
- *Mathieu Nadeau*

Des idées d'articles?

Des sujets vous tiennent à coeur?

Faites-nous parvenir vos suggestions à m.nadeau@polymtl.ca.

Le comité information se garde un droit de révision et de publication.

Source des photos : Unsplash.com